

Grille de cachets

pour une rémunération plancher des artistes en
arts littéraires et en arts de la parole

AOÛT 2023



R A P A I L

RÉSEAU DES ARTS DE LA PAROLE ET
DES ARTS ET INITIATIVES LITTÉRAIRES



Grille de cachets pour une rémunération plancher des artistes en arts littéraires et en arts de la parole

Réseau des arts de la parole et arts et initiatives littéraires — RAPAIL

Mise à jour en août 2023 ¹

Table des matières

QUELQUES MISES EN GARDE	4
CE QUE PRÉVOIT LA GRILLE	4
CACHETS PAR REPRÉSENTATION	5
SPECTACLE	5
DROITS DE DIFFUSION NUMÉRIQUE	5
AUTRES ANIMATIONS	6
CE QU'IL FAUT Y AJOUTER	6
RÉPÉTITIONS	6
TRAVAIL PRÉPARATOIRE	6
LES DROITS DE SUITE	7
CACHETS POUR DROITS D'AUTEUR.RICE	7
LES FRAIS D'HÉBERGEMENT, DE DÉPLACEMENT ET DE <i>PER DIEM</i>	7
GRILLE DE CACHETS 2023	8
SPECTACLE	8
LECTURE	8
PERFORMANCE	9
PARCOURS DÉAMBULATOIRE	9
EXPOSITION ET INSTALLATION	10
ŒUVRE VIDÉO ET SONORE	10
ANIMATION, ENTRETIEN ET TABLE RONDE	11
AUTRES GRILLES DE CACHETS	12
REMERCIEMENTS	12

¹ Les premières réflexions de cette grille de cachets ont débuté en 2020 sous la direction de la consultante Anne-Marie Trudel.



Grille de cachets pour une rémunération plancher des artistes en arts littéraires et en arts de la parole

Réseau des arts de la parole et arts et initiatives littéraires — RAPAIL

RAPAIL souhaite assurer une rémunération adéquate, acceptable et respectueuse pour les artistes en arts littéraires et en arts de la parole. L'organisme a donc entrepris une longue démarche qui a mené à une grille de cachets plancher que les organismes du milieu des arts littéraires et des arts de la parole sont invités à respecter. RAPAIL tient à proposer une grille de cachets simple, pour que le milieu ait envie de s'y référer et, surtout, pour qu'elle soit facile à appliquer.

Il est important de garder en tête qu'il s'agit d'une grille de cachet **plancher** qui tend à respecter au mieux les besoins des artistes tout en considérant les conditions actuelles de financement des organismes spécialisés en arts littéraires et en arts de la parole.

Les cachets suggérés étant des minimums, les organismes de production et de diffusion sont encouragés, lorsque cela est possible, à les bonifier. Ils constituent tout de même des cachets qui tendent vers une meilleure reconnaissance du travail des artistes en arts littéraires et en arts de la parole.

L'objectif de la démarche était limpide :

« Le plus important est d'établir un plancher acceptable et respectueux pour les artistes, avec une présentation des divers actes de création ou de performance. »

Comité de réflexion

Cette grille s'adresse tant aux **organismes de diffusion** qu'aux **organismes de production** (dont les artistes en autoproduction), bien que la ligne entre les deux puisse parfois être mince.

Cette grille de cachets plancher est une simple recommandation et n'a pas valeur de loi. Elle a été pensée pour soutenir une uniformisation entre les organismes de diffusion et améliorer les pratiques de rémunération dans le secteur.

Veillez toutefois noter que cette grille a été élaborée **avant la refonte de la Loi sur le statut de l'artiste** et que les négociations en cours dans le milieu du livre seront éventuellement à prendre en considération.

Cette démarche se veut une première étape, et la grille de cachets sera appelée à évoluer au même rythme que la discipline et des moyens financiers qui lui seront accordés.

Quelques mises en garde

D'entrée de jeu, il convient d'insister sur le fait que, parce qu'elle vise à établir une rémunération minimale, **la grille ne tient pas compte des nombreux facteurs qui peuvent influencer à la hausse les cachets**. Lors des consultations et des travaux du comité, plusieurs critères ont néanmoins été discutés. En voici quelques-uns :

- l'**envergure de la production** (en fonction de l'ampleur des coûts directs et indirects) ;
- les **moyens**, notamment financiers, à la disposition de l'organisme initiateur du projet : une commande d'une institution, une production interne ou un projet individuel offert dans le cadre d'une programmation ;
- la **notoriété de l'artiste**, notamment s'il s'agit d'artistes de la relève, professionnel.le.s, primé.e.s ou de renommée internationale ;
- le **lieu** et le **contexte** de la diffusion ;
- la **jauge des salles** ;
- la possibilité de **revenus de billetterie**.

Enfin, cette grille prévoit les cachets exclusivement pour les artistes en arts littéraires et en arts de la parole et non pour les artistes d'autres disciplines, leur rémunération étant prévue par d'autres regroupements comme l'[Union des artistes](#) (UDA), la [Guilde des musiciens et musiciennes du Québec](#) (GMMQ) ou le [Regroupement des artistes en arts visuels](#) (RAAV).

Dans un souci d'équité, RAPAIL s'est fortement inspiré des pratiques d'autres disciplines. Il est souhaitable, lors de projets impliquant des artistes de différentes disciplines, de respecter une certaine forme d'équité prenant en compte les différentes grilles de tarification potentiellement applicables.

Ce que prévoit la grille

RAPAIL propose une grille de **cachets plancher** et souhaite qu'elle soit largement utilisée par le milieu des arts de la parole et des arts littéraires. Celle-ci a été structurée en fonction des catégories des arts littéraires et des arts de la parole présentées dans notre rapport sur la [nomenclature de cette discipline](#) (2022). Afin de bien utiliser cette grille, **divers éléments doivent être pris en considération**.



Cachets par représentation

Chaque cachet est établi **par artiste** et pour une prestation d'une **durée déterminée**. Ces cachets s'additionnent en fonction du nombre de représentations².

Les durées sont celles des **prestations**³ et non pas de la proposition artistique complète.

De plus, dans le cas d'un collectif, le montant est établi **par artiste** et ne constitue pas un cachet à partager entre les multiples artistes qui y participent.

Si la prestation est une commande faite par l'organisme de diffusion, il est important de considérer un cachet de création, additionnel au cachet de représentation.

Spectacle

Il est à noter que nous ne présentons pas de cachet plancher spécifique pour les spectacles dans la grille. Considérant que les coûts de production d'un spectacle varient grandement selon différents facteurs, il nous a semblé difficile d'arrêter une rémunération plancher pour cette catégorie. Nous proposons ainsi de s'appuyer sur les cachets suggérés des **lectures** ou des **performances** pour la rémunération de la prestation scénique de l'artiste littéraire et/ou de la parole. Il faudra considérer le temps nécessaire à la création du spectacle (qui diffère des lectures) et ajouter à cela la rémunération des répétitions, de même que les cachets de création et les droits de suite ou droits d'auteur.rice si applicables.

Les **autres éléments qui font partie de la création des spectacles** comme la scénographie, la mise en scène, la régie ou encore la musique, par exemple, **ne sont pas couverts par la grille**. Il appartient aux organismes de production de les prévoir dans la planification des spectacles et dans les négociations qui en découlent.

En ce sens, les cachets planchers établis pour les lectures et les performances peuvent servir ici, de référence pour les **cachets minimaux** à verser pour les prestations des artistes de la parole et des artistes littéraires lors des spectacles.

Droits de diffusion numérique

Dans le cas des diffusions numériques, il faut distinguer les **diffusions en direct** — l'équivalent d'une prestation en présentiel ou sur scène — et la **diffusion en continu ou en ligne**, laquelle commande une bonification de la rémunération de base.

² Notez que certains organismes offrent des cachets forfaitaires aux artistes qui participent à différents événements (cabarets, tables rondes, spectacles) durant leur festival.

³ **Prestation** : Fait pour un.e artiste, un.e orateur.rice de se produire en public. (définition Larousse. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/prestation/63774>)



Il est alors suggéré de **bonifier le cachet de la prestation de 25 % pour une diffusion d'un an** ; le pourcentage sera ajusté en fonction de la durée de la diffusion.

Autres animations

Bien que les animations, les entretiens, les tables rondes ou les conférences ne soient pas des œuvres en arts littéraires et en arts de la parole, ils font souvent partie de la programmation proposée au public, que ce soit dans le cadre d'activités ou lors des événements. De plus, les artistes en arts littéraires et en arts de la parole sont souvent appelés à y participer. Partant de ce constat, RAPAIL a choisi d'inclure dans sa grille de rémunération les cachets qui devraient être minimalement versés par les organisateurs.

Ce qu'il faut y ajouter

La grille comprend des cachets par artiste et par prestation. En plus de ceux-ci, d'autres éléments doivent être pris en compte dans la rémunération des artistes.

Répétitions

Les répétitions doivent être rémunérées minimalement au tarif de **18 \$/heure**.

Le paiement des répétitions relève généralement de la responsabilité des organismes de production. Il peut arriver que des organismes de diffusion, dans le cas de lectures publiques par exemple, doivent également défrayer de tels coûts. Idéalement, ces répétitions doivent être prévues au contrat liant les parties et la durée de celles-ci relève de négociations.

Lorsque nous parlons de répétition, nous considérons tout moment de travail avec l'équipe artistique pour préparer la mise en scène d'un spectacle. Le temps passé à apprendre les textes et à pratiquer la performance en solo n'est pas compté comme un temps de répétition, car il devrait être considéré inclus dans le cachet de la prestation.

Travail préparatoire

Selon le degré de complexité de l'œuvre présentée, les parties peuvent convenir d'une rémunération du **travail préparatoire**. Cela peut par exemple correspondre au déploiement technique et technologique d'une installation, à l'adaptation d'une œuvre déjà existante au contexte de diffusion ou à la préparation d'une prestation créée spécifiquement pour un événement.



Les droits de suite

Étant donné la volonté du milieu de favoriser la circulation des arts de la parole et des arts littéraires, les organismes de production et les organismes de diffusion sont invités à négocier très tôt dans le processus des **droits de suite pour une diffusion subséquente** à celle prévue initialement.

Cachets pour droits d'auteur.rice

La grille suppose que les **droits d'auteur.rice sont inclus dans les cachets de représentation** lorsque la prestation est faite par l'auteur.rice. Les auteur.rice.s sont invité.e.s à l'indiquer aux responsables qui gèrent leurs droits. Par ailleurs, les organismes de production s'engagent à payer les droits d'auteur.rice des œuvres qu'ils produisent.

Les frais d'hébergement, de déplacement et de *per diem*

La grille de cachets **n'inclut pas de liste de frais qui doivent être versés aux artistes** dans le cadre de leurs pratiques artistiques et de leurs prestations. Les plus fréquents sont les frais d'hébergement, de déplacement et de *per diem*. Ils font souvent l'objet d'allocation ou de remboursement, mais sont parfois offerts directement par le diffuseur.

Grille de cachets 2023

pour une rémunération plancher des artistes en arts littéraires et en arts de la parole

Spectacle

On ne propose pas de cachets plancher spécifiques pour les spectacles, puisque dans le cadre d'un spectacle, en plus des cachets aux artistes pour leur temps de scène, d'**autres éléments doivent être pris en considération**, notamment la scénographie, la mise en scène, la régie ou encore la musique et les répétitions. Cependant, la rémunération plancher de la prestation de l'artiste de la parole ou de l'artiste littéraire peut s'appuyer sur les cachets suggérés pour les **performances**.

Lecture

Cachets de représentation					
Durée de la prestation par artistes					Droits de diffusion numérique
Solo	1-15 min.	16-30 min.	31-60 min.	Plus de 60 min.	Ajouter 25 % / année
	125 \$	200 \$	275 \$	350 \$	
Collectif	1-10 min.	11-15 min.	16-30 min.	Plus de 30 min.	
	100 \$	125 \$	150 \$	200 \$	

Performance

Cachets de représentation					
Durée de la prestation par artistes					Droits de diffusion numérique
Solo	1-15 min.	16-30 min.	31-60 min.	Plus de 60 min.	Ajouter 25 % / année
	150 \$	225 \$	300 \$	350 \$	
Collectif	1-10 min.	11-15 min.	16-30 min.	Plus de 30 min.	
	125 \$	150 \$	175 \$	200 \$	

Parcours déambulatoire

Cachets de représentation (performance / micro-spectacle)						
Durée de la présence performative de l'artiste						Droits de diffusion numérique
	15-60 min.	61-90 min.	91-120 min.	121-150 min.	151 min. et plus	Ajouter 25 % / année
Solo	200 \$	250 \$	300 \$	325 \$	350 \$	
Collectif	150 \$	175 \$	200 \$	225 \$	250 \$	

Exposition et installation

Cachets de création originale / commande		
1 feuillet (250 mots) et moins		Par feuillet supplémentaire (250 mots)
125 \$		75 \$
1 planche (scénario / dessin) ou un texte illustré		
250 \$		
Cachet de diffusion par exposition ou installation — Création originale ou préexistante		
1 mois et moins		Par mois supplémentaire
Exposition individuelle	250 \$	Ajouter 25 % / mois
Exposition collective 2-4 artistes	250 \$ / artiste	
Exposition collective 5 artistes et plus	50 \$ / artiste	

Œuvre vidéo et sonore

Cachets de création littéraire inédite	
Le cachet comprend la première période de diffusion	
Par feuillet (250 mots) ou par 2 minutes de texte inédit	Par feuillet supplémentaire (250 mots) ou par 2 minutes supplémentaires de texte inédit
125 \$	75 \$
Cachet d'enregistrement (prestation) vidéo et sonore	
100 \$ / heure * d'enregistrement avec producteur ou autonome	
* 1 heure minimum reconnue. Le nombre d'heures est convenu entre les parties avant l'enregistrement. Le cachet comprend la première période de diffusion.	

Animation, entretien et table ronde

Cachets d'entretien et table ronde			
	1-30 min.	31-75 min.	Droits de diffusion numérique
Entretien solo et croisé 1 ou 2 invité.e.s	135 \$	270 \$	Ajouter 25 % / année
Table ronde 3 invité.e.s et plus	135 \$	150 \$	
Animateur.trice			
	1-30 min.	31-75 min.	Droits de diffusion numérique
Entretien solo	150 \$	255 \$	Ajouter 25 % / année
Entretien croisé	255 \$	270 \$	
Table ronde 3 invité.e.s	-	285 \$	
Conférences et ateliers pour le grand public			
	Jusqu'à 120 min.		Droits de diffusion numérique
Prix pour la conférence	430 \$		Ajouter 25 % / année



Autres grilles de cachets

Pour s'assurer de la cohérence de cachets suggérés, RAPAIL s'est appuyé sur les cachets exigés ou proposés dans des secteurs artistiques connexes. À titre de référence, en voici quelques-uns :

- **Conseil québécois en arts médiatiques (CQAM)** — [Barème de diffusion en arts médiatiques](#)
- **Illustration Québec** — [Grilles tarifaires](#)
- **Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)** et le **Front des artistes canadiens (CARFAC)** — [Grille tarifaire](#)
- **Regroupement du conte du Québec** — [Engager un conteur](#)
- **Salon du livre de l'Outaouais** — [Politique de cachets pour 2020-2023](#)
- **Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)** — [Contrats et ententes dans le cadre de productions indépendantes artisanales](#) :
- **Union des artistes (UDA)** — [Ententes collectives](#)
- **Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)** — [Grille de tarifs : barèmes minimaux](#)
- **Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)** — Programme [La culture à l'école](#)

Remerciements

RAPAIL tient à remercier Anne-Marie Trudel, porteuse du projet, et les membres du comité de travail qui ont consacré de nombreuses heures afin de produire cette grille de cachets. Nous remercions également le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Conseil des arts du Canada pour leur soutien.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts